

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2660

29 septembre 2015

SOMMAIRE

DIF Infra 4 PPP (GER) Luxembourg S.à r.l.	127654	Robinson Cruise.O. S.A.	127644
Insight FGL Holding Company S.à r.l.	127657	SELP Administration S.à r.l.	127653
Pachold S.à r.l.	127634	SELP Administration S.à r.l.	127654
PBC Holding S.à r.l.	127634	SELP Investments S.à r.l.	127653
PCD Luxembourg Holding S.A.	127636	Selp (Krefeld II) S.à r.l.	127654
PCH Finance S.à r.l.	127637	Selp Leipzig GP S.à r.l.	127653
Pegase S.A.	127637	SELP (Spain) S.à r.l.	127656
Petek Sàrl	127637	Selp Uberherrn S.à r.l.	127653
Petrus Managed Funds	127641	Senta Investment II S.à r.l.	127646
Phoenix II Mixed I	127642	SHCO 17 S.à r.l.	127654
Pilote S.A.	127641	Ship Global 1 S.à r.l.	127646
Plantation Nord-Sumatra ltd S.A.	127641	Ship Global 2 S.à r.l.	127645
Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.	127648	Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l.	127646
Project Station S.à r.l.	127673	Ship Luxembourg Blackjack 2 S.à r.l.	127645
Projectswiss S.à r.l.	127634	Sistema International Funding S.A.	127656
Queensgate Carry Partner	127641	Skeeled S.à r.l.	127644
Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l.	127642	Sojemi UK Sàrl	127652
Rachel S.A.	127642	SoWiTec Luxembourg 1 S.à r.l.	127652
Rafferty 3 S.à r.l.	127642	SoWiTec Luxembourg 3 S.à r.l.	127648
Real Estates 2 S.A.	127643	Spin Master International S.à r.l.	127648
Recyfina S.A.	127643	Spinnaker Luxco S.à r.l.	127648
RepcO 40 S.A.	127644	Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l.	127649
Robinson Cruise.O. S.A.	127644	SweetSpot a.s.b.l.	127649

Projectswiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.932.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de PROJECTSWISS S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé de Projectswiss S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit :

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015
- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 12 Août 2015.

Référence de publication: 2015138384/19.

(150150406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Pachold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 184.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015138385/10.

(150150337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

PBC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 163.126.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of August.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

PRECO Account Partnership IV, LP, a limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 7 Giralda Farms Madison, NJ 07940 registered with the State of Delaware under file number 4508852 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "PBC Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Register") under number B 163126 (the "Company"), incorporated according to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 August 2011 and the Company's articles of association (the "Articles") were first published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 October 2011, issue number 2561, on page 122886.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"), pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Headstart Management Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office in L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, registered with the Register under number B 155181, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and the Liquidator accepts this mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers determined hereafter:

- the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the 1915 Law;
- the Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is required;
- the Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration, renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, and remove any attachment, with or without payment, of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance;
- the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company;
- the Liquidator may, under its responsibility and for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers as it determines and for the period it determines;
- the Liquidator may distribute to the Sole Shareholder an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation;
- the Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby;
- the Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation;
- the Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'août.

Pardevant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Preco Account Partnership IV, LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de L'État de Delaware, ayant son siège sociale au 7 Giralda Farms Madison, NJ 07940, immatriculée au registre de commerce du Delaware sous le numéro 4508852,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "PBC Holding S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «Registre») sous le numéro B 163126, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 août 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés pour la première fois au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 octobre 2011, numéro 2561, page 122886.

La partie comparante représente l'intégralité du capital social et requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10

août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), selon lequel un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, inscrite au Registre sous le numéro B 155181, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur") et le Liquidateur accepte ce mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.
- Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.
- Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.
- Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.
- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.
- Le Liquidateur pourra distribuer à l'Associé Unique une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.
- Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.
- La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.
- Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 août 2015. Relation. 1LAC/2015/24887. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138386/124.

(150149969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

PCD Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.725.

Les comptes annuels arrêtés modifiés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement du dépôt numéro L150148705.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PCD Luxembourg Holding S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015138387/13.

(150149954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

PCH Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.914.

Résolutions prises par le gérant unique avec effet du 7 juillet 2015

Avec effet du 7 juillet 2015, le gérant unique a adopté la résolution suivantes:

1. Transfert du siège social de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015138388/13.

(150150264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Pegase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015138389/13.

(150150530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Petek Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 199.255.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHUTZPAH MAHER LIMITED, société de droit anglais immatriculée sous le numéro 08556719, avec siège social à KT23 3PB Surrey, 11, Church Road, Great Bookham,

représentée son directeur par Monsieur George MOLIN, gérant de société, demeurant à Str. Bolintineanu 5, Sec.3 Bucarest, Roumanie, pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société a pour objet la création, la gestion, le développement, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, logiciels, sources informatiques, dessins, modèle

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «PETEK SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille euros (EUR 2.000,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) parts sociales de la Société ont été souscrites et payées intégralement par les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés comme dit ci-avant, comme suit:

CHUTZPAH MAH'ER LIMITED, pré-qualifié, déclare souscrire mille (1.000) parts sociales, avec une valeur nominale de deux mille euros (EUR 2.000,-) chacune, et libérer ces parts sociales intégralement par un apport en nature d'un montant total de deux millions euros (EUR 2.000.000,-);

A partir du prix de souscription, un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) est affecté au capital de la Société.

Description de l'apport

Les actifs apportés (l'«Apport») sont composés comme suit:

CHUTZPAH MAH'ER LIMITED, pré-qualifié, apporte:

- Dix mille (10.000) actions de la société par actions simplifiée DRIVEFORME constituée et régie par la législation française, ayant son siège social à F-91370 Verrières-le-Buisson, 9, rue des Acacias, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro RCS 799 927 801, représentant 50 % de son capital social.

L'Apport représente un montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage ou charge et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de la société par actions simplifiée DRIVEFORME, précitée, en date du 15 juillet 2015, conformément aux dispositions de l'article 13 de ses statuts, que la société a donné son agrément au transfert des actions apportées à la société

Évaluation

Le Souscripteur a déclaré encore qu'une note d'évaluation a été établie par le cabinet d'expertise comptable NESS EXPERTISE COMPTABILITE, ayant son siège social à F-75009 Paris, 10, rue Saulnier, sous la signature de Monsieur Laurent FITOUSSI, expert-comptable, dans lequel l'apport concernant DRIVEFORME est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le rapport a évalué la valeur des actions apportées à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

Cette évaluation a été approuvée par la société par actions simplifiée DRIVEFORME, précitée, conformément au contrat d'apport en nature d'actions au profit de la Société datée du 15 juillet 2015, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Le rapport et le contrat d'apport resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. - Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur George MOLIN, gérant de société, demeurant à Str. Bolintineanu 5, Sec.3 Bucarest, Roumanie.
3. - La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
4. - L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1651 Luxembourg, 17, Avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Molin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138391/183.

(150149951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Petrus Managed Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Pour PETRUS MANAGED FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015138392/13.

(150149909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Pilote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.240.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PILOTE S.A., en liquidation, tenue à Luxembourg en date du 27 juillet 2015 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138394/17.

(150149828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.298.

Le Bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015138395/10.

(150150040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Queensgate Carry Partner, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138402/9.

(150150005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.652.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138403/9.

(150149947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Phoenix II Mixed I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.518.

—
Il est à noter la démission de Mr. Arndt Nicolaus de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015138374/12.

(150150041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Rafferty 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.553.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Rafferty 3 S.à r.l.

G.B.A.D. Cousin / N. Nazabal Jiménez

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015138426/13.

(150150053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Rachel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 175.294.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le cinq août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jakob MIZRAHI CHIRAZI né en 1950 au Caire (Egypte), demeurant à Sheshet Hayamim 16, Bat Yam, Israël, ici représenté par Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme «RACHEL S.A.» («la société»), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.294, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, agissant en remplacement de Maître Blanche MOUTRIER

dûment empêchée, tous deux notaires de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 février 2013, publié au Mémorial C numéro 856 du 11 avril 2013.

2. Que le capital social de la société anonyme «RACHEL S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à deux millions sept cent soixante mille euros (EUR 2.760.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux mille sept cent soixante euros (EUR 2.760,-) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «RACHEL S.A.»

4. Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

5. Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6. Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

7. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MIZRAHI CHIRAZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/08/2015. Relation: EAC/2015/18509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12/08/2015.

Référence de publication: 2015138425/47.

(150150265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Real Estates 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138427/15.

(150150427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Recyfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Recyfina S.A.

Référence de publication: 2015138428/11.

(150150387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

RepcO 40 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.236.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 août 2015

Suite aux résolutions du conseil d'administration prises en date du 11 août 2015, il a été décidé que la société REPCO 40 S.A. a changé d'adresse comme suit et ce avec effet au 11 août 2015:

Du: 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg

Au: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138430/14.

(150150327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.877.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 12.06.2015

- Das Mandat von Frau Rosalba Barretta als Verwaltungsratsmitglied sowie die Mandate von Herrn Vito Marinelli als Verwaltungsratsmitglied und als Vorsitzender des Verwaltungsrats um ein weiteres Jahre zu verlängern sowie das Mandat von Fin-Contrôle S.A. als Rechnungskommissar um ein weiteres Jahre zu verlängern.

Die Mandate laufen bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016

Somit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

- Herr Vito Marinelli
- Frau Rosalba Barretta
- Herr Lenoir Michel

Luxemburg, den 12.06.2015.

Robinson Cruise.O. S.A.

Référence de publication: 2015138432/18.

(150149891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.877.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138433/9.

(150149902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Skeeled S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3335 Hellange, 31, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 193.256.

—
Les statuts coordonnés au 24/07/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/08/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015138444/12.

(150149849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

**Ship Global 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ship Luxembourg Blackjack 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.525.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

“Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181463,

here represented by Mrs Valerie-Anne BASTIAN, private employee, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Ship Luxembourg Blackjack 2 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181525, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 5 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 24 December 2013, number 3279, page 157377.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into “Ship Global 2 S.à r.l.”.

As a consequence, article 1 of articles of incorporation is modified and now reads as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “Ship Global 2 S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181463,

ici représenté par Madame Valerie-Anne Bastian, employée, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juin 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Ship Luxembourg Blackjack 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181525, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 5 novembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 24 décembre 2013, numéro 3279, page 157377.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter l’unique résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en «Ship Global 2 S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de “Ship Global 2 S.à r.l.” (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15931. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015138443/73.

(150150346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Senta Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 118.249.

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Pour Senta Investment II S.à r.l.

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015138438/12.

(150149948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Ship Global 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l.).

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.463.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

“Ship Luxco 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154678,

here represented by Mrs Valerie-Anne BASTIAN, private employee, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181463, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 4 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 20 December 2013, number 3248, page 155873.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into “Ship Global 1 S.à r.l.”.

As a consequence, article 1 of articles of incorporation is modified and now reads as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “Ship Global 1 S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154678,

ici représenté par Madame Valerie-Anne Bastian, employée, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juin 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181463, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 novembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 20 décembre 2013, numéro 3248, page 155873.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter l’unique résolution suivante:

Résolution unique

L’associé unique décide de changer le nom de la Société en «Ship Global 1 S.à r.l.».

En conséquence, l’article 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de “Ship Global 1 S.à r.l.” (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15932. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015138441/73.

(150150531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.999.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 3 août 2015

En date du 3 août 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 19 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015138380/16.

(150149759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SoWiTec Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 165.347.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société SoWiTec Luxembourg 3 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean-Paul MEYERS en date du 25 février 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale tenue sous seing privé en date du 6 août 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138450/14.

(150149748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Spin Master International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.944.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 21 juillet 2015 que:

- La démission de Spin Master Corp., gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;

- La société Spin Master Acquisition Inc., ayant son siège social à 450 Front Street West, Toronto, Ontario, Canada M5V 1B6, inscrite à Ontario sous le numéro 2192648, a été nommée en tant que gérant administratif de la Société, avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015138451/16.

(150149651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Spinnaker Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,02.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 190.167.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 29 juillet 2015, ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Mats Eklund de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer Monsieur Matthew Crill, demeurant Autumn Flower, Clos Cerise, La Grande Route de St Martin, St Saviour, Jersey JE2 7GT, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 29 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Spinnaker Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015138452/16.

(150149691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.476.

Veillez noter que le siège social de l'associé unique est désormais L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015138453/12.

(150149684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SweetSpot a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4942 Bascharage, 2C, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg F 10.487.

STATUTS

Art. 1^{er}. Constitution, dénomination et membres fondateurs.

Art. 1^{er}.1. Constitution et dénomination. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association sans but lucrative soumise aux dispositions de la loi modifié du 21 avril 1928, nommée:

SweetSpot a.s.b.l.

Art. 1^{er}.2. Membres fondateurs. MEER ALIAS MEYER Thommy, étudiant, 287 avenue du Luxembourg / L-4940 BASCHARAGE, luxembourgeois;

POIRÉ Darryl, rédacteur au secrétariat de la Commune de Sanem, 17 Rue Nicolas Roth / L-4943 HAUTCHARAGE, luxembourgeois;

KONIOR Alexander, étudiant, 3 Rue Castille / L-9147 ERPELDANGE-SUR-SÛRE, polonais.

Art. 2. Buts. Cette association a pour but:

- La création et l'organisation d'événements dans les domaines suivants:

* Jeux vidéo (Compétition, Casual gaming, Speedruns);

* Tabletop Games;

* Jeux de société (Risk, etc.);

* Cosplay (déguisements en caractère de Manga, jeux vidéo, etc.);

* Concerts à différents thèmes;

* Expositions au sujet de jeux vidéo et des nouvelles technologies.

Art. 3. Siège social. Le siège social de l'association est fixé à l'adresse suivante:

2C, rue de la Résistance

L-4942 BASCHARAGE

Luxembourg

Il peut être transféré par simple décision du Comité lors d'une assemblée générale.

Art. 4. Durée de l'association. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Moyens d'action et cotisations.

Art. 5.1. Les moyens d'action. Les moyens d'action de l'association sont notamment:

- l'organisation d'événements et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association;

- la vente permanente ou occasionnelle (T-shirts, Gadgets...) de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation;
- la vente de consommation lors des événements;
- la vente d'abonnements aux clients.

Art. 5.2. Les cotisations.

Art. 5.2.1. Conditions d'entrée dans le Comité. Pour être admis au Comité, tout membre doit payer une cotisation annuelle de 10,00 euros dans la caisse de l'association. La cotisation d'entrée doit être payée le jour de l'entrée dans le Comité. Le renouvellement de l'inscription doit être payé le premier jour ouvrable de chaque année, (voir article 5.4. pour les moyens de paiement de la cotisation)

Art. 5.2.2. Taux maximum de dons acceptés. Taux minimum de cotisations à verser = 0,01 euros

Taux maximum de cotisations à verser = 5000,00 euros

Art. 5.3. Le mode de règlement des comptes. Le paiement des fournisseurs est effectué immédiatement.

Une première lettre de rappel est envoyée après un mois, la deuxième est envoyée deux semaines après la première, avec 3% d'intérêts à payer par le fournisseur.

La troisième lettre de rappel contient un dernier ultimatum de trois jours pour payer la facture. Ce délai expiré, un procès auprès du tribunal est entamé.

Art. 5.4. Moyens de paiement. Toutes les dépenses et recettes sont réalisées soit par cash, carte de crédit, virement bancaire ou PayPal.

Art. 6. Ressources de l'association. Les ressources de l'association se composent: des cotisations; de subventions éventuelles; de recettes provenant de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association, de dons manuels et de toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur.

Art. 7. Composition de l'association. L'association se compose de.

- Membres actifs ou adhérents

Sont membres actifs ceux qui sont à jour de leur cotisation annuelle. Ils ont le droit de vote à l'Assemblée Générale.

- Membres d'honneur

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisations mais n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Art. 8. Conditions d'admission et de sortie.

- Conditions d'admission

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale, (voir article 5.2.1.)

Le Comité peut refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés.

- Conditions de sortie

Il faut contacter au moins un membre du bureau de l'association. Le démissionnaire obtient alors deux contrats de sortie. Il signe les deux exemplaires et les renvoie à l'association. Finalement, le président et le secrétaire les signent à leur tour et ils renvoient un exemplaire au demandant.

Art. 9. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par.

- La démission;
- Le décès;
- La radiation prononcée par le Comité pour non paiement de la cotisation annuelle ou pour motif grave.

Art. 10. Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par trimestre et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués à la demande du Président ou du Comité, ou du tiers des membres de l'association. L'ordre du jour est indiqué sur la convocation.

La majorité des membres du Comité doit être présente lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport moral ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Comité.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Tout membre du Comité obtient par mail un rapport de l'assemblée générale ordinaire contenant entre autres les décisions prises.

Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire. Les conditions de convocation sont identiques à celles de l'Assemblée Générale Ordinaire. Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, trois quarts des membres du Comité doivent être présents.

Une assemblée générale extraordinaire est organisée pour discuter et prendre des décisions concernant:

- des sujets qui ne peuvent pas attendre jusqu'à la prochaine assemblée générale;
- le mauvais comportement d'un ou de plusieurs membres;
- des faits négatifs lors d'un événement, c.-à-d. d'éventuels accidents des visiteurs, vol, etc.;
- les problèmes dans la vie privée d'un des membres du staff (si la participation dans l'association est restreinte);
- les sponsors;
- la vie / le fonctionnement interne de l'association;
- une annulation spontanée d'un sponsor ou d'un V.I.P. invité à un événement
- le changement du statut de l'association et de ses membres.

Chaque membre, dont le statut est discuté pendant l'Assemblée sera soumis au devoir de délicatesse. Il doit quitter la salle de réunion et est exclu du vote qui concerne une modification de son statut.

L'ordre du jour est la modification des statuts ou la dissolution. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Tout membre de l'association obtient par mail un rapport de l'assemblée générale extraordinaire contenant entre autres les décisions prises.

Art. 12. Les pouvoirs des administrateurs.

- Président

- * Participation aux Assemblées Générales, aux événements, aux décisions;
- * Président des Assemblées Générales;
- * Premier signataire obligatoire;
- * Supervision lors des événements;
- * Première personne de contact pour toutes personnes importantes (parents, sponsors, etc.);
- * Répartition des tâches.

- Secrétaire et vice-président

- * Participation aux Assemblées Générales, aux événements, aux décisions;
- * Vice-Président de l'a.s.b.l.;
- * Deuxième signataire obligatoire;
- * Responsabilité en cas d'absence du président;
- * Rédaction des lettres envoyées aux sponsors, clients, etc.

- Trésorier et responsable des relations publiques

- * Participation aux Assemblées Générales, aux événements, aux décisions;
- * Responsabilité totale sur les réseaux sociaux;
- * Troisième signataire (obligatoire pour tout document financier);
- * Première prise de contact entre clients et l'a.s.b.l.;
- * Responsable particulier de la mise à jour du site internet de l'asbl;
- * Management des comptes bancaires.

Art. 13. Le Comité. L'association est dirigée par un Comité composé de treize membres au maximum, élus pour une année par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Toute démission d'un membre du Comité doit être portée à la connaissance par écrit au Comité au moins un mois avant que la démission entre en vigueur.

La démission doit être approuvée par la majorité du Comité lors de la prochaine Assemblée Générale. Deux contrats de sortie sont envoyés au démissionnaire. Ce dernier signe les deux contrats et les renvoie à l'association. Le président ainsi que le secrétaire y mettent également leur signature. Ensuite, un exemplaire signé des deux partis est renvoyé au demandant. Le jour lors duquel la démission est posée, les pouvoirs du démissionnaire sont révoqués. Les cotisations ne sont pas remboursées.

Pour être éligible au Comité, il faut être âgé au moins 16 ans accomplis le jour de la demande. Toutefois, il ne peut pas faire partie du Bureau.

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et toutes les fois qu'il est convoqué par le Président ou au moins un quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

La présence d'au moins la moitié des membres est nécessaire pour que le Comité puisse délibérer valablement.

Le Comité choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé d'un:

- Président et, si besoin, un ou plusieurs Vice-Présidents;
- Secrétaire et, si besoin, un Secrétaire Adjoint;
- Trésorier et, si besoin, un Trésorier Adjoint.

Art. 14. Rémunération. Les frais et débours occasionnés pour l'accomplissement du mandat d'administrateur sont remboursés au vu des pièces justificatives. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire doit faire mention des remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation payés à des membres du Comité.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée selon les modalités prévues à l'article 11, les objets sont retournés aux propriétaires. Les cotisations et toute autre forme d'investissement ne sont pas remboursées.

Art. 16. Règlement intérieur. Un règlement intérieur peut être établi par le Comité qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Art. 17. Affiliation. L'association n'est pas affiliée à une fédération.

Art. 18. Sectorisation. L'association est composée d'un seul secteur général.

Les présents statuts ont été approuvés par:

le Comité lors de l'Assemblée Générale du samedi, 08 août 2015.

MEER ALIAS MEYER Thommy / POIRÉ Darryl / KONIOR Alexander.

Référence de publication: 2015138459/159.

(150149805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Sojemi UK Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 194.348.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 03 août 2015

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 26 juin 2015 de son poste de gérante de Madame Simone Retter, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, au 14, avenue du X Septembre.

L'assemblée décide de nommer Madame Annick Rouxel, demeurant à F-76220 Beauvoir en Lyons, au 83, Rue de la Lande, comme gérante. Elle continue le mandat de Madame Simone Retter.

La nomination court jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020 avec pouvoir de signature conjointement avec un autre gérant de la société.

Luxembourg, le 03 Août 2015.

Référence de publication: 2015138447/16.

(150150473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SoWiTec Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 165.344.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société SoWiTec Luxembourg 1 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean-Paul MEYERS en date du 25 février 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale tenue sous seing privé en date du 6 août 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138448/14.

(150149734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp Leipzig GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.429.

—
Le siège social de l'associé unique Link S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138506/12.

(150150436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp Uberherrn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.373.

—
Le siège social de l'associé SELP (Alpha Germany) S.à r.l., a changé et est désormais au 3537, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138507/12.

(150150442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.496,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.309.

—
1. Le siège social des associés SEGRO European Logistics Partnership S.à r.l. et SEGRO Luxembourg S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. L'adresse du gérant Stéphane Jalbert a changé et est désormais au 2755, Douglas Avenue, H3R 2C7 Montréal, Québec, Canada

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138505/14.

(150150092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.496,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.308.

—
1. Le siège social des associés SELP Investments S.à r.l. et SEGRO Luxembourg S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. L'adresse du gérant Stéphane Jalbert a changé et est désormais au 2755, Douglas Avenue, H3R 2C7 Montréal, Québec, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138498/14.

(150150070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.496,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.
Référence de publication: 2015138499/10.
(150150234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp (Krefeld II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 189.833.

Le siège social de l'associé unique SELP (Bravo Germany) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.
Référence de publication: 2015138491/12.
(150150219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

**DIF Infra 4 PPP (GER) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 17 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 154.693.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of July.
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF Infra 4 UK Partnership, a General Partnership organized and existing under the laws of the United Kingdom, having its address at 30 St Mary Axe, London EC3A 8BF, United Kingdom, represented by DIF Infra 4 UK Partner Limited (a private company incorporated under the law of England and Wales with no. 9270199) whose registered office is at 1st Floor, 94-96 Wigmore Street, London W1U 3RF, United Kingdom,

hereby represented by Mr Frederik KUIPER, Associate Director, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in London, United Kingdom on July 28th, 2015.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée "SHCO 17 S.à r.l.", has its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, is registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under number B 154.693, was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on July 30th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1981 on September 23rd, 2010 and which bylaws have not yet been amended since (hereafter the "Company").
- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.
- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company.
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the name of the Company to DIF Infra 4 PPP (Ger) Luxembourg S.à r.l.;
2. Amendment of article 4 of the articles of incorporation to reflect such name change; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the appearing party, it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the registered name of the Company, from "SHCO 17 S. à r.l." into "DIF Infra 4 PPP (Ger) Luxembourg S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "DIF Infra 4 PPP (Ger) Luxembourg S.à r.l." a private limited liability company."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DIF Infra 4 UK Partnership., un General Partnership de droit anglais, ayant son siège social au 30 St Mary Axe, London EC3A 8BF, Royaume-Uni, représenté par DIF Infra 4 UK Partner Limited (une Private Company de droit de l'Angleterre et Pays de Galles et immatriculée sous le numéro 9270199), ayant son siège social au 1^{er} Etage, 94-96 Wigmore Street, London W1U 3RF, Royaume-Uni,

ici représenté par Monsieur Frederik KUIPER, Associate Director, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres, Royaume-Uni le 28 juillet 2015.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «SHCO 17 S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.693 a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1981 le 23 septembre 2010 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (ci-après la «Société»).

- Que le capital social de la Société s'élève à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune.

- Que le comparant est l'associé unique actuel de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société en DIF Infra 4 PPP (Ger) Luxembourg S.à r.l.;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter ce changement de dénomination; et
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par la partie comparante, cette dernière prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société, de «SHCO 17 S. à r.l.» en «DIF Infra 4 PPP (Ger) Luxembourg S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de "DIF Infra 4 PPP (Ger) Luxembourg S.à r.l.", société à responsabilité limitée.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Kuiper et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. 2LAC/2015/17468. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138513/103.

(150150124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Sistema International Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.486.

- Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 17 juin 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015138515/14.

(150150353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.005.

Le siège social de l'associé unique SELP Administration S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138497/12.

(150150213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Insight FGL Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.191.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of July.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

- Insight Venture Partners IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78025,

- Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78026,

- Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., registered under the laws of the State of Delaware, registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, under authentication number with the Secretary of the State of Delaware 1858663,

- Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78024,

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78844,

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78845,

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), L.P., registered under the laws of the State of Delaware, registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, under authentication number with the Secretary of the State of Delaware 1910076,

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-81435,

all of the above mentioned parties here represented by Mr Luis Alberto Aguerre Enríquez, Doctor en Derecho, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name Insight FGL Holding Company S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by (i) one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the share classes A to J, as described above, are together referred to as the "Shares").

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The Company may redeem its own Shares.

6.7 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 6.7.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation

of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the relevant class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to article 22 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD= any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be re-elected or removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

15.3 This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

16.4 In exceptional cases, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only provided that no manager participates in meetings (telephone conferences) by telephone from the United States. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

16.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (who may be represented).

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the resolutions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore or by any two (2) managers, including at least one class A and one class B manager. Copies or

excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company will be represented vis-a-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 19. Indemnification of managers. The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a board member of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

21.7 In the event of a distribution of dividends, the amount of the dividend allocated to each class of Shares shall be as follows:

- class J shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the class J shares issued by the Company;
- class I shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the class I shares issued by the Company;
- class H shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the class H shares issued by the Company;
- class G shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the class G shares issued by the Company;
- class F shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the class F shares issued by the Company;
- class E shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the class E shares issued by the Company;
- class D shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the class D shares issued by the Company;
- class C shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the class C shares issued by the Company;
- class B shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the class B shares issued by the Company; and

- class A shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the class A shares issued by the Company.

21.8 In the event of a distribution of dividend pursuant to article 21.7 above, any other income distributable to the holders of Shares in excess of the aggregate amount of the preferential dividend set out in article 21.7 above, if any, shall be allocated to the holders of class J shares, or:

- in the event there are no more class J shares in the Company, the holders of class I shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class I to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class I shares in the Company, the holders of class H shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class H to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class H shares in the Company, the holders of class G shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class G to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class G shares in the Company, the holders of class F shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class F to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class F shares in the Company, the holders of class E shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class E to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class E shares in the Company, the holders of class D shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class D to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class D shares in the Company, the holders of class C shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class C to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class C shares in the Company, the holders of class B shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class B to class A shares in accordance with article 21.7 above; and

- in the event there are no more class B shares in the Company, the holders of class A shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class A shares in accordance with article 21.7 above.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first day of December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed as follows:

- (i) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class A shares, (ii) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class B shares, (iii) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class C shares, (iv) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class D shares, (v) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class E shares, (vi) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class F shares, (vii) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class G shares, (viii) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class H shares, (ix) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class I shares and (x) forty-six thousand seven hundred seventy-seven (46,777) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners IX, L.P., aforementioned, for a subscription price of four thousand six hundred seventy-seven euro and seventy cents (EUR 4,677.70);

- (i) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class A shares, (ii) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class B shares, (iii) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class C shares, (iv) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class D shares, (v) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class E shares, (vi) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class F shares, (vii) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class G shares, (viii) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class H shares, (ix) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class I shares and (x) seventeen thousand seven hundred fifty-four (17,754) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., aforementioned, for a subscription price of one thousand seven hundred seventy-five euro and forty cents (EUR 1,775.40);

- (i) six hundred seventy-two (672) class A shares, (ii) six hundred seventy-two (672) class B shares, (iii) six hundred seventy-two (672) class C shares, (iv) six hundred seventy-two (672) class D shares, (v) six hundred seventy-two (672) class E shares, (vi) six hundred seventy-two (672) class F shares, (vii) six hundred seventy-two (672) class G shares, (viii) six hundred seventy-two (672) class H shares, (ix) six hundred seventy-two (672) class I shares and (x) six hundred seventy-two (672) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., aforementioned, for a subscription price of sixty-seven euro and twenty cents (EUR 67.20);

- (i) three thousand five hundred forty-six (3,546) class A shares, (ii) three thousand five hundred forty-six (3,546) class B shares, (iii) three thousand five hundred forty-six (3,546) class C shares, (iv) three thousand five hundred forty-six (3,546) class D shares, (v) three thousand five hundred forty-six (3,546) class E shares, (vi) three thousand five hundred forty-six (3,546) class F shares, (vii) three thousand five hundred forty-six (3,546) class G shares, (viii) three thousand five hundred forty-six (3,546) class H shares, (ix) three thousand five hundred forty-six (3,546) class I shares and (x) three thousand five hundred forty-six (3,546) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., aforementioned, for a subscription price of three hundred fifty-four euro and sixty cents (EUR 354.60);

- (i) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class A shares, (ii) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class B shares, (iii) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class C shares, (iv) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class D shares, (v) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class E shares, (vi) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class F shares, (vii) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class G shares, (viii) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class H shares, (ix) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class I shares and (x) nineteen thousand seven hundred seventy-six (19,776) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, L.P., aforementioned, for a subscription price of one thousand nine hundred seventy-seven euro and sixty cents (EUR 1,977.60);

- (i) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class A shares, (ii) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class B shares, (iii) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class C shares, (iv) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class D shares, (v) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class E shares, (vi) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class F shares, (vii) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class G shares, (viii) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class H shares, (ix) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class I shares and (x) eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman), L.P., aforementioned, for a subscription price of eight hundred thirty-nine euro and ninety cents (EUR 839.90);

- (i) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class A shares, (ii) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class B shares, (iii) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class C shares, (iv) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class D shares, (v) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class E shares, (vi) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class F shares, (vii) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class G shares, (viii) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class H shares, (ix) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class I shares and (x) seven thousand six hundred fifty-seven (7,657) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), L.P., aforementioned, for a subscription price of seven hundred sixty-five euro and seventy cents (EUR 765.70); and

- (i) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class A shares, (ii) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class B shares, (iii) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class C shares, (iv) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class D shares, (v) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class E shares, (vi) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class F shares, (vii) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class G shares, (viii) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class H shares, (ix) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class I shares and (x) twenty thousand four hundred nineteen (20,419) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P., aforementioned, for a subscription price of two thousand forty-one euro and ninety cents (EUR 2,041.90).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A manager:

- Mr. Mark Lessing, born on 24 September 1968 in New York (United States of America), professionally residing at 1114 Avenue of the Americas, 36Th Floor, New York 10036, United States of America.

Class B managers:

- Mr. Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977 in Épinal, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Ms. Kathleen Becker, born on 11 June 1979 in Messancy, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juillet,

Par-devant nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- Insight Venture Partners IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78025,

- Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78026,

- Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., immatriculée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro d'authentification 1858663,

- Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78024,

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78844,

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78845,

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), L.P., immatriculée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro d'authentification 1910076,

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-81435,

Toutes les parties prémentionnées sont ici dûment représentées par M. Luis Alberto Aguerre Enríquez, Doctor en Derecho, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Insight FGL Holding Company S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 La Société peut également (i) acquérir par voie d'achat, d'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que transférer par la vente, l'échange ou autre des droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) octroyer des licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) détenir et gérer des droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète

de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (les catégories de parts sociales A à J, telles que décrites ci-dessus, sont collectivement désignées les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J ne seront pas convertibles en d'autres catégories de Parts Sociales.

6.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.7 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales dans leur intégralité par voie de rachat et d'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans ces catégories. Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de catégorie J).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.7), cette catégorie de Parts Sociales donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.11 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les associés de la catégorie de Parts Sociales concernée auraient eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 22 des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la catégorie de Parts Sociales à annuler, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à porter en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (iii) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B + CR) - (P + RL + DL)$. Où: MD= Montant Disponible; BN= bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; CR= le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la catégorie

de Parts Sociales à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL= toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL= tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.12 Une fois que les Parts Sociales de la catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être réélus ou révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnées dans la convocation.

15.3 Cette convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation spéciale ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance élira un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui n'aura pas de voix prépondérante.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant un autre gérant comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et par lesquelles il pourra voter.

16.4 Dans des cas exceptionnels, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) par téléphone depuis les Etats-Unis. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

16.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui peuvent être représentés).

16.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des résolutions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant unique, le cas échéant, et dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants,

étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Art. 19. Indemnisation des gérants. Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais raisonnablement supportés ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou à un autre titre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou supportés lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots «plainte», «action», «requête» ou «procédure» devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civils, criminels ou autres incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots «dettes» et «frais» devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

21.7 En cas de distribution de dividendes, le montant du dividende alloué à chaque catégorie de Parts Sociales se fera comme suit:

- les parts sociales de catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie J émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C émises par la Société;
- les parts sociales de catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B émises par la Société;
- et
- les parts sociales de catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A émises par la Société.

21.8 En cas de distribution de dividende conformément à l'article 21.7 ci-dessus, tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales excédant le montant total du dividende préférentiel tel qu'énoncé à l'article 21.7 ci-dessus, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs de parts sociales de catégorie J, ou:

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie I auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie I à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie I dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie H auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie H à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie H dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie G auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie G à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie G dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie F auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie F à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie F dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie E auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie E à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie E dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie D auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie D à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie D dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie C auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie C à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie B auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie B à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus; et

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie A auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de la même année.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- (i) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie A, (ii) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie B, (iii) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie C, (iv) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie D, (v) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie E, (vi) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie F, (vii) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie G, (viii) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie H, (ix) quarante six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie I et (x) quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept (46.777) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Venture Partners IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de quatre mille six cent soixante-dix-sept euros et soixante-dix cents (EUR 4.677,70);

- (i) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie A, (ii) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie B, (iii) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie C, (iv) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie D, (v) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie E, (vi) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie F, (vii) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie G, (viii) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie H, (ix) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie I et (x) dix-sept mille sept cent cinquante-quatre (17.754) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de mille sept cent soixante-quinze euros et quarante cents (EUR 1.775,40);

- (i) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie A, (ii) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie B, (iii) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie C, (iv) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie D, (v) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie E, (vi) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie F, (vii) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie G, (viii) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie H, (ix) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie I et (x) six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de soixante-sept euros et vingt cents (EUR 67,20);

- (i) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie A, (ii) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie B, (iii) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie C, (iv) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie D, (v) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie E, (vi) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie F, (vii) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie G, (viii) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie H, (ix) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie I et (x) trois mille cinq cent quarante-six (3.546) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de trois cent cinquante-quatre euros et soixante cents (EUR 354,60);

- (i) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie A, (ii) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie B, (iii) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie C, (iv) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie D, (v) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie E, (vi) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie F, (vii) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie G, (viii) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie H, (ix) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie I et (x) dix-neuf mille sept cent soixante-seize (19.776) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Venture Partners Growth- Buyout Coinvestment Fund, L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de mille neuf cent soixante-dix-sept euros et soixante cents (EUR 1.977,60);

- (i) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie A, (ii) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie B, (iii) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie C, (iv) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie D, (v) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie E, (vi) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie F, (vii) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie G, (viii) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie H, (ix) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie I et (x) huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Venture Partners Growth-Buyout

Coinvestment Fund (Cayman), L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de huit cent trente-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 839,90);

- (i) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie A, (ii) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie B, (iii) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie C, (iv) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie D, (v) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie E, (vi) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie F, (vii) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie G, (viii) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie H, (ix) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie I et (x) sept mille six cent cinquante-sept (7.657) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de sept cent soixante-cinq euros et soixante-dix cents (EUR 765,70); et

- (i) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie A, (ii) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie B, (iii) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie C, (iv) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie D, (v) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie E, (vi) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie F, (vii) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie G, (viii) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie H, (ix) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie I et (x) vingt mille quatre cent dix-neuf (20.419) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P., susmentionnée, pour un prix de souscription de deux mille quarante et un euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 2.041,90).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Mark Lessing, né le 24 septembre 1968 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 1114 Avenue of the Americas, 36th Floor, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Épinal, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Madame Kathleen Becker, née le 11 juin 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18263. Reçu soixante-quinze Euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015137416/898.

(150148637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Project Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3564 Dudelange, 47, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 199.108.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Startup Station S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 47, rue Schortgen, L- 3564 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Project Station S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's purpose is to (i) sell and distribute software products, IT solutions and project management services, (ii) act as system integrator and (iii) conduct any commercial, industrial or financial operations that may in any way contribute directly or indirectly to such purpose.

3.2. The Company's object also consists in the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Shares), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board of Managers) which shall at all times be composed of one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager, and together with the Class A Manager, the Managers). The general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall set the term of their office. The Manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The Managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder, as the case may be, which shall set the term of their office. The Managers need not to be shareholders.

7.3. The Managers who are also shareholders of Startup Station S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 47, rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Startup Station), may only be dismissed for gross negligence, wilful misconduct or, in all other cases, by a unanimous resolution of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder, as the case may be. The Managers who are not shareholders of Startup Station may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the Board of Managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

9.4. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

9.5. The Board of Managers can validly deliberate and act only if all its members are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

9.6. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of the Class A Manager and the Class B Manager or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the Managers. The Managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board of Managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon:

Startup Station S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. Mr. Judson Musselman, employee, an American citizen born on October 4, 1977 in Naperville, Illinois, United States of America and having his address at 47, Rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand-Duchy of Luxembourg is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period of time;
2. Mr. Phil Knight, employee, a British citizen born on June 9, 1956 in London, England and having his address at Omval 35, 1096aa, Amsterdam, The Netherlands, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period of time; and
3. The registered office of the Company is set at 47, rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Startup Station S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand Duché de Luxembourg et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée»

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Project Station S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est (i) la vente et la distribution de produits logiciels, de solutions informatiques et de services de gestion de projet, (ii) d'agir comme intégrateur de système et (iii) de procéder à toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ne peuvent contribuer directement ou indirectement à la réalisation de cet objet.

3.2 La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) qui sera à tout moment composé d'un gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et d'un gérant de classe B (le Gérant de Classe B, et ensemble avec le Gérant de Classe A, les Gérants).

7.2. Le Gérants seront nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. Les Gérants ne sont pas nécessairement associé(s).

7.3. Les Gérants qui sont également associés de Startup Station S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Startup Station), ne pourront être révoqués qu'en cas de faute lourde ou de dol ou, dans tous les autres cas, par une résolution unanime de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, selon le cas. Les Gérants qui ne sont pas associés de Startup Station peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il

peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la totalité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Gérant de Classe A et du Gérant de Classe B, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des Gérants. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés,

Startup Station S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La somme totale de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Mr. Judson Musselman, né le 4 octobre 1977 à Naperville, Illinois, Etats- Unis d'Amérique, ayant son adresse au 47, Rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg est nommé comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

2. Mr. Phil Knight, né le 9 juin 1956 à Londres, Angleterre, ayant son adresse au 35 Omval, 1096aa, Amsterdam, Pays-Bas est nommé comme gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée; et

2. Le siège social de la Société est établi au 47, Rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22778. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135088/427.

(150146214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.